

Nom et coordonnées de l'école École maternelle Les Lutins 1 rue Prince Noir Commune : LE BARP	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE PREMIER TRIMESTRE Date : Mardi 18 octobre 2022
--	--

Circonscription Arcachon Nord

Présents

Présidente (directrice d'école) : Mme Mosbach

Equipe enseignante	Le maire ou son représentant	Représentants parents d'élève	DDEN
Mme Bergeron Mme Chiniard Mme Micaud Mme Vignals	Mme Correia (adjointe au maire déléguée aux finances et à l'administration générale) M. Basset (responsable Pôle Éducation Enfance Jeunesse)	FCPE : Mme Lidolff Anne, Mme Dor Marie Paradisscol'eyre : Mme Aune Océane, Mme Raynaud Myriam, M. Herriau Yann (suppléant)	aucun

Excusées : Mme Ramus (IEN), Mme Lacan-Vigouroux (psychologue de l'Education Nationale), Mme Foucher (Maître G)

Début du conseil d'école : 18h

Secrétaires de séance : Mme Raynaud (Paradisscol'eyre), Mme Vignals (enseignante)

Mme MOSBACH rappelle l'ordre du jour.

1. Rentrée 2022/2023

Mme MOSBACH présente le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole (CE) ainsi que ses membres. Le CE donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire mais pas sur la pédagogie mise en place.

- Présentation des membres du CE
- Lecture du règlement du Conseil d'École .

Organigramme de l'école

Effectifs

Petite section	25
Moyenne section	51+1 (entrée après les vacances)
Grande Section	41
Total	117+1

Répartition par classe

Classe 1	20 PS	20
Classe 2	25 MS	25
Classe 3	7 MS 17 GS	24 (dont 1 élève en inclusion)
Classe 4	24 GS	24
Classe 5	5 PS (19 +1) MS	25

Personnel enseignant : 5 enseignantes et un enseignant assurant la décharge de direction le vendredi : M. Lavie.

Mme Mosbach présente Mme Chiniard, enseignante arrivée cette année qui vient de la maternelle Lou Pin Bert.
Personnel Atsem : 5 Atsem à raison d'une par classe – 3 personnels de restauration
Rased : Il est composé une psychologue de l'Éducation Nationale et d'un Maître G (Enseignante spécialisée à dominante relationnelle).

Organisation des sorties et entrées dans l'école

Mme Mosbach rappelle que l'entrée et la sortie se font par l'entrée principale. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'aux classes le matin et récupérés devant les classes à 15h55, dans le hall à 12h et 13h25 (fermeture de la porte à 13h30).

Résultats des élections de parents d'élèves

Inscrits : 213 Votants : 145 Exprimés : 140 Blancs/Nuls : 5

FCPE : 88 votes et 3 sièges

Paradisscol'eyre : 52 votes et 2 sièges

2. Fonctionnement général de l'école

- **Lecture du règlement intérieur de l'école.** Il est basé sur le règlement départemental type. Ajout d'un paragraphe dans le chapitre **Règles de vie** : «Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'école. Tout manquement constaté de la part d'un représentant légal, à cette obligation de respect, fera l'objet d'un rappel au respect de la loi par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. En cas de difficultés persistantes, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale procédera à un signalement ou à un dépôt de plainte auprès du procureur de la République. »

Mme Lidolff demande pourquoi l'accès des poussettes est interdit à l'intérieur des couloirs de l'école. Mme Mosbach répond que c'est une question de sécurité et d'hygiène (risque de collision, beaucoup de passage, bousculades, salissures par temps pluvieux ...). Mme Mosbach est consciente que cela peut présenter des difficultés mais fait appel au bon sens des usagers, que les adultes (enseignants ou ATSEM) présents dans le hall peuvent surveiller les enfants en poussette éventuellement. Mme Raynaud demande s'il y a beaucoup de parents le soir et dit qu'à Lou Pin Bert les parents récupèrent les enfants dans le hall. Mme Chiniard dit que la configuration des locaux de l'école maternelle Lou Pin Bert est totalement différente. Mme Mosbach répond que le règlement est un cadre et qu'il ne peut y avoir de passe-droit.

Mme Lidolff demande pourquoi les enfants qui vont à la garderie sont récupérés vers 15h45 – 15h50. Mme Mosbach répond que c'est pour éviter le croisement des flux dans les couloirs, et que c'est aussi pour cette raison que les enfants de la garderie arrivent en classe un peu avant l'ouverture de la porte le matin. Mr Basset confirme que la facturation de l'APS débute à 16h.

M. Herriau demande si le numéro de téléphone de la garderie peut être ajouté sur le règlement, ce que fait Mme Mosbach.

Le règlement est adopté à l'unanimité soit 11 voix.

Mme Mosbach présente la charte de la laïcité qui est remise en main propre aux parents lors de l'admission à l'école et également affichée à l'école.

- **Sécurité Vigipirate.** Mme Mosbach rappelle que le plan Vigipirate est en vigueur depuis 2019 (sécurité renforcée-risque attentat). Les rassemblements et attroupements sont interdits devant l'école. Un contrôle visuel aléatoire des sacs est possible. Le stationnement est interdit aux abords de l'école. Les voitures doivent stationner sur le parking. Mme Aune évoque le stationnement régulier de camping-cars sur le parking de l'école. Mme Bergeron mentionne ceux stationnés sur le terre-plein. Mme Correia va se renseigner auprès de la police municipale. Mme Raynaud évoque le problème des places prises par les usagers de l'association d'arts plastiques. M. Basset indique qu'il s'agit d'un petit nombre de personnes. Mme Correia pense qu'il s'agit d'un parking public, que les places ne sont donc pas réservées à l'école et que c'est un espace à partager ; elle va néanmoins s'assurer que les adhérents n'arrivent pas trop en avance sur l'horaire.

- **PPMS :**

- **Risque incendie** (2 exercices prévus par an) : un premier exercice a eu lieu le 23 Septembre 2022 (un autre étant prévu le 03/02/2023). Un exercice inopiné sera également effectué dans l'année.

- **Risques majeurs** (tempête, inondation, accident technologique au CEA...) : Dans ce cas, il est prévu de confiner tous les élèves de l'école dans la salle de restauration scolaire avec un protocole pré établi,

et une mallette contenant tout le matériel nécessaire. Un exercice est prévu le 25 Novembre 2022.
Alarme : sirène d'alerte.

- **Risque attentat / intrusion** (menace directe ou indirecte d'un attentat ou attaque armée) : deux scénarii possibles.
 - Le premier consiste à s'échapper de l'école le plus silencieusement possible soit par l'entrée principale de l'école vers le parking, soit derrière l'école par la rue de la forêt.
 - Le deuxième consiste à rester caché dans les classes en barricadant les accès avec les meubles et d'occulter les fenêtres à l'aide des rideaux. Cette année, c'est le scénario « s'échapper » qui a été effectué le 14 octobre. Alarme : corne de brume.

Bilans :

L'exercice incendie : Il s'agissait d'un exercice prévu. Mme MOSBACH donne la lecture du compte-rendu de cet exercice.

- Temps d'évacuation : 2min 16s.
- Alarme audible de tous : OUI
- Consignes respectées : OUI
- Point de rassemblement rejoint : OUI
- Evacuation immédiate : OUI
- Bon ordre durant évacuation : OUI
- Anomalie constatée : NON - RAS

L'exercice intrusion : Mme Mosbach lit le compte-rendu de l'exercice.

- Inopiné : NON
- Alerte : OUI
- Signal audible : NON, sachant que les enseignantes étaient aux aguets et qu'il y a eu un relais du signal

Mme Mosbach a donné l'alerte depuis le hall. La cl 3 (numérotation mairie) a entendu le signal. Le signal a également été entendu par les cl 4, 5, et 6 car les enfants étaient calmes, en regroupement et les portes ouvertes. Mme Bergeron (classe 7) n'a pas entendu malgré le relais.

- Sortie dans le calme : NON – certains enfants se sont agités et criaient
- Fuite rapide avec prise en compte du danger : OUI

Remarques :

Point positif : évacuation rapide

Point négatif : le signal est inaudible en cas d'activité en classe.

Mme Correia dit que M. Bardet (Adjoint délégué à la Sécurité, l'Analyse des risques et la Sauvegarde) étudie la question d'un signal visuel. Mme Mosbach précise que cette réflexion fait suite à la visite de Mr Peyronnette de la DSDEN le 07/01/22.

Points à améliorer : le portail de la rue de la forêt ne peut pas être ouvert. Mme Mosbach suggère l'installation d'une boîte à clé. Mme Correia va faire remonter ce point aux services compétents afin de trouver une solution.

- Le signal n'est pas très audible dans l'ensemble de l'école.
- L'utilisation de la corne de brume attire l'attention sur celui qui émet le signal + celui qui le relaie.

• **Protocole sanitaire**

Depuis la rentrée, le protocole sanitaire appliqué dans les écoles est passé au niveau socle (lecture de ce protocole par **Mme Mosbach**). En cas de Covid, les règles applicables à l'école restent identiques mais l'école ne fait plus de contrôle. Les parents doivent prévenir l'école et s'engagent à isoler l'enfant le cas échéant. La directrice conseille les parents mais cela reste de leur responsabilité. La mairie demande un certificat médical ainsi qu'une attestation d'isolement pour le remboursement des repas et APS à adresser à famille@lebarp.fr.

Chaque élève se lave les mains :

- à son entrée à l'école
- après chaque passage aux toilettes
- avant et après la cantine

• **Travaux à effectuer**

Mme MOSBACH remercie M. Basset pour son efficacité qui a permis d'effectuer rapidement des travaux demandés depuis longtemps. Ont été réparés :

- Une vitre sur les deux cassées dans la classe 3 a été remplacée.
- Le tableau demandé a été retiré du dortoir de l'extension et fixé dans la classe 4.
- Le carrelage cassé dans le WC enfants a été remplacé
- Fixation d'un porte-manteau derrière la porte du bureau de direction
- Réparation du placard de la salle des maîtres
- L'arrêtoir du portillon de la cour espace gazonné a été limé
- La serrure du portail d'entrée a été réparée
- Les haies de séparation des classes côté rue Jappeloup ont été taillées et les ronces enlevées
- Les herbes hautes qui obstruaient les gouttières des anciens locaux de l'APS ont été évacuées
- 3 vélos neufs ont été montés
- Des rideaux ont été posés dans la salle de jeux et les couloirs. Ils permettront notamment de faire l'obscurité dans la salle de jeux, offrant une nouvelle fonctionnalité pour accueillir des spectacles pour les Lutins et l'école élémentaire Ballion.
- L'entrée de l'école a été repeinte, ainsi que le hall, la cage d'escalier et l'espace mezzanine qui accueille le bureau de la psychologue de l'Éducation Nationale.
- Le revêtement de sol du couloir d'accès de la cantine a été changé.
- Les travaux de mise à l'évent des WC enfants ont été réalisés.

Concernant le panneau d'affichage des associations de parents d'élèves, son emplacement est décidé après échange avec Mr Basset : portillon d'entrée de l'APS rue Jappeloup, accessible depuis l'extérieur (hors horaires ouvrables).

Question des parents : Le problème du chauffage encore allumé au mois de juin a-t-il été résolu ? M. Basset répond qu'il s'agissait d'un problème de sonde.

La mairie a fait effectuer un bilan énergétique. Les factures d'électricité avaient baissé en 2020 en raison du COVID. La facture a augmenté en 2021 ; il y a une différence de consommation entre la partie neuve qui présente des performances correctes, et la partie ancienne qui présente des performances médiocres. Les travaux de rénovation énergétique seront étudiés au budget 2023. Mme Correia dit que des investissements vont être faits au niveau des systèmes de chauffage, avec des minuteriers et autres. Elle dit que de fortes hausses des dépenses énergétiques sont à prévoir et que les priorités vont être étudiées. Par exemple, la facture d'électricité des Lutins se monte à 18 000 €. Les coûts sont exorbitants. M. Basset dit que la commune bénéficiera d'aides de l'état en soutien aux collectivités mais que les projets sont très coûteux. Mme Micaud rappelle que les baies vitrées des classes ont été changées récemment.

Le plus gros problème se situe au niveau de la porte vitrée du hall d'entrée. M. Basset dit que le projet de son changement est à l'étude.

Mme Correia dit qu'en 2023 des économies devront être étudiées dans tous les domaines (au niveau des collectivités, le budget électricité avoisine les 300 000 € et demande des investissements lourds).

Mme Mosbach demande ce qui a été prévu pour le garage à vélo, trop petit, pas pratique et dont l'état se dégrade. M. Basset et Mme Correia sortent prendre connaissance de la configuration du local et prennent des photos afin d'essayer de proposer une étude du projet.

Marquage des jeux de cour : M. Basset explique que la peinture spéciale qui devrait être utilisée est très onéreuse et que cet investissement n'est pas prioritaire. Les parents délégués proposent de peindre. M. Basset va se renseigner auprès des services techniques sur le type de peinture utilisable et son prix. Mme Bergeron rappelle que l'état du revêtement de la cour est très dégradé. Mme Correia dit que c'est très cher et pas une priorité.

Internet : Monsieur Basset dit qu'une étude du chiffrage est en cours et que l'installation sera faite dans des délais « raisonnables ».

Mme Aune demande ce qui est prévu pour récupérer les enfants à l'APS les jours de pluie. M. Basset indique que les parents pourront entrer le couloir où les enfants suspendent leurs manteau et sac.

Paradiscol'eyre demande si les associations de parents d'élèves sont autorisées à réaliser des peintures au sol pour des jeux de cour dans le cadre de projets bricolage parents. La mairie n'indique pas d'inconvénient formel mais doute qu'une peinture non spécialisée dure dans le temps. Mme Bergeron ajoute que l'état du revêtement de la cour ne permet pas d'effectuer des marquages de qualité. La mairie va se renseigner sur le coût précis de ce type de peinture et reviendra vers les APE lors d'une prochaine réunion mensuelle.

3. Communications

- Les réunions des classes 2 , 3 , 4 et 5 ont déjà eu lieu. Celle de la classe 1 est prévue le jeudi 20/10 à 19h..
 - Entre les enseignants et les parents, les rendez-vous peuvent être à la demande des uns ou des autres. Ils peuvent être téléphoniques. Les modalités sont à voir avec chaque enseignant.
 - Le cahier de liaison sert essentiellement à faire circuler l'information de l'école vers la maison. Si les parents veulent passer un mot à l'équipe enseignante, ils peuvent le mettre dans une enveloppe et le remettre soit à l'enseignante, soit aux animateurs qui le font suivre, soit utiliser le cahier s'il est en leur possession, envoyer un mail, laisser un message sur le répondeur.
- Mme Mosbach rappelle l'importance de viser ou signer les mots afin que les enseignantes s'assurent que les parents en ont pris connaissance.
- Le jour de décharge de la directrice est le vendredi.
 - Toute absence d'élève doit être signalée par message téléphonique ou courriel avant 10h00 en précisant :

1/ le nom de l'enfant

2/ la classe

3/le motif précis

4/la durée probable de l'absence.

Mme Mosbach n'a pas de téléphone en classe, elle écoute les messages mais pour des raisons évidentes, ne peut pas rappeler les parents pour confirmer la bonne réception des messages.

- En cas de fièvre, il est important d'indiquer si les parents vont consulter ou non un médecin. Mme MOSBACH précise qu'il est impératif de garder l'enfant tant qu'il a de la fièvre (il peut être contagieux).
- L'obligation scolaire dès l'âge de 3 ans est en place depuis septembre 2020. Néanmoins, Mme MOSBACH précise qu'il y a toujours eu l'obligation d'assiduité dès lors que les enfants sont inscrits à l'école.

4. Projets et vie de l'école

• **Projet d'école**

Mme Mosbach présente les trois axes du projet projet d'École 2020/2024:

Axe 1 : Réaffirmer la place primordiale du langage à l'école maternelle comme condition essentielle de la réussite de tous les élèves.

Axe 2 : Utilisation du jeu spontané afin de favoriser la socialisation du jeune enfant. Mme Foucher interviendra avec la méthode Aucouturier auprès des petits après les vacances d'automne.

Axe 3 : Le parcours de l'élève à l'école : le PEAC et la liaison GS/CP. Des rencontres et sorties communes sont prévues tout au long de l'année scolaire.

• **Sorties**

Plusieurs sorties sont prévues.

1/ Les mini-concerts :

- Le 15 décembre : « Hansel et Gretel ou Presque » pour toutes les classes à l'Olympia d'Arcachon
- Le 23 février : « La flûte enchantée » de Mozart au Rocher de Palmer à Cenon pour toutes les classes ainsi que les CP.

Pour ces mini-concerts le transport est payé par la mairie.

2/ Animation KAPLA

Cette animation a eu lieu le 17 octobre à l'école. C'est une animation commune à toutes les classes. Mme Mosbach remercie les associations de parents d'élèves qui ont permis le financement cette action .

3/ Un projet est prévu en lien avec le museum d'histoire naturelle de Bordeaux mais n'est pas encore finalisé.

4/ Les classes 3, 4 et 5 sont inscrites à un projet artistique de circonscription : « Il était une fois les arbres ». Une exposition est prévue en fin d'année à Biganos. Les classes pourront s'y rendre si le transport est financé par l'éducation nationale.

• **Projets en collaboration avec l'APS**

« Messages Clairs » est renouvelé , une Journée déguisée commune avec l'école est retenue et l'aide à la fabrication de décors, à l'habillage et à la fabrication du jeu chamboule-tout pour la kermesse.

M. Basset indique que la directrice, Mme Larche, part en congé de maternité et sera remplacée pendant ce temps par la directrice adjointe Mme Clément

- **Kermesse**

Elle aura lieu le 9 juin. Une réunion a déjà eu lieu avec les parents d'élèves. Voici ce qui a pour l'instant été décidé :

- Spectacle des enfants assuré par les enseignantes (les enfants seront regroupés et récupérés par les parents à la fin de toutes les danses).
- Des jeux/stands seront tenus par les parents (jeux en bois et jeu de massacre (chamboule tout) gratuits, jeu de la roue, tombola et maquillage payants à l'aide de tickets)
- Les décors seront confectionnés par l'école et l'APS
- L'installation sera faite par les parents
- La restauration devra être réétudiée car le comité des fêtes de Le Barp ne peut l'assurer (pour le salé et les boissons), une nouvelle réunion doit être prévue. Mme Correia suggère de se renseigner auprès du comité des fêtes d'Haureuils. Les associations de parents d'élèves vont prendre contact avec celui-ci. Les parents se chargeront du sucré.
- L'entrée sera gratuite.

Il faut prévoir de nouvelles réunions assez rapidement pour mettre au point tous les détails.

5. Parcours de l'élève

- **Rased** : Il est composé d'une psychologue de l'Éducation Nationale, Mme Lacam, qui peut procéder à l'observation d'un élève en classe, dresser le bilan psychologique pour la constitution d'un dossier MDPH, aider les enseignants à trouver des solutions pour aider les élèves en difficulté. Elle participe aux équipes éducatives. Les parents peuvent également solliciter un rendez-vous en laissant un message sur son répondeur. Elle assure une permanence téléphonique le vendredi.

Le Rased est également constitué d'un maître G qui apporte une aide à dominante rééducative relationnelle dont le but est de faire évoluer le rapport des enfants aux exigences de l'école, et d'instaurer ou de restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Mme Nathalie Foucher qui occupe ce poste depuis 7 ans, met en œuvre la méthode Aucouturier. Elle mène des séances de jeu spontané très cadrées qui permettent d'aider les enfants à entrer dans les apprentissages, prévenir les difficultés liées à une insécurité affective, puis lecture d'histoires, dessins de moments de l'histoire avec dictée à l'adulte.

- **APC** : Les activités pédagogiques complémentaires sont organisées deux jours par semaine (le lundi et le jeudi) après la classe de 16 h à 16h 45. Elles n'ont pas de caractère obligatoire et sont proposées par les enseignantes aux élèves qui ont des difficultés ponctuelles. Elles sont axées sur la langue orale et le lexique. Cette aide ne remédie pas aux problèmes plus profonds qui relèveraient de soins comme l'orthophonie ou la psychomotricité par exemple. Il faut l'adhésion des parents pour que l'élève puisse en bénéficier.

Après s'être assurée qu'il n'y a plus de questions, Mme Mosbach clôture la réunion.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 28 mars 2023.

Fin de la séance : 20h40

Fait à Le Barp, le 18 Octobre 2022

La Directrice,

Présidente du Conseil d'Ecole

Les Secrétaires de séance :

Mme Vignals

Mme Raynaud (Paradisscol'eyre)